

Questions orales

Je crains toutefois de ne pas être en mesure de fournir une réponse satisfaisante au député, parce que je ne possède pas les données qu'il a citées. S'il veut bien me les remettre, je procéderai à une vérification.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre du Revenu justifie-t-il que des grandes entreprises peuvent déduire leurs dons au Conseil pour l'unité canadienne de leurs impôts d'entreprise, alors que les principaux critères pour être reconnu comme organisme de bienfaisance sont le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion ou d'autres fins profitant à la collectivité comme le soulagement de la souffrance et de la maladie?

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, en ce qui concerne les entreprises par opposition aux personnes, les règles sont très claires: Une entreprise peut vraiment effectuer des dépenses et financer des organismes, mais ce sont finalement les tribunaux qui décident si ces dons font progresser les intérêts commerciaux de l'entreprise en question.

* * *

LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement ne semble pas pouvoir donner une version cohérente du dîner du ministre du Patrimoine canadien où celui-ci a remercié les donateurs par des contrats.

Hier, la vice-première ministre a dit qu'il n'y avait eu aucun manquement à l'éthique et que, par conséquent, le conseiller en éthique n'avait pas à faire enquête sur cette rencontre payée avec le ministre. Nous avons toutefois appris aujourd'hui que le conseiller en éthique faisait enquête. M. Wilson semble penser qu'il y a plus dans cette affaire que ce que le gouvernement veut bien voir.

Le conseiller en éthique fait-il une enquête ouverte sur le dîner auquel a assisté le ministre du Patrimoine canadien? Le rapport de M. Wilson sera-t-il rendu public?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre lui-même a dit à la Chambre il y a deux jours qu'il avait consulté M. Wilson sur cette affaire. Je me suis entretenue avec le premier ministre vers 10 h 45 ce matin, et il m'a dit, comme il l'a fait à la Chambre à maintes reprises, que, si des questions se posent sur l'éthique du gouvernement, l'arbitre ultime en la matière n'est pas un bureaucrate, mais le premier ministre du Canada.

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suppose qu'il y a un point d'interrogation.

Le premier ministre, la vice-première ministre et le ministre du Patrimoine canadien ont dit que tous les renseignements sur cette affaire avaient été rendus publics. Le ministre du Patrimoine canadien refuse cependant de fournir à la Chambre la liste de ceux qui ont été invités et de ceux qui ont versé une contribution pour ce dîner.

• (1125)

La dernière révélation est que Guylaine Saucier a versé 1 000 \$ à un fonds pour éponger la dette du ministre, et elle a été nommée présidente de la SRC six mois plus tard. On peut se demander qui, parmi les invités à ce dîner privé du ministre, n'a pas décroché de contrat.

Quand le premier ministre a nommé M^{me} Saucier à la présidence de la SRC, savait-il qu'elle avait versé 1 000 \$ au fonds de la dette du ministre du Patrimoine canadien?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, Guylaine Saucier est la première femme à avoir occupé la présidence de la Chambre de commerce de Québec. Elle a fait partie de divers conseils d'administration, dont ceux de la Banque de Montréal, de Bell Canada et de Petro-Canada. Elle est également active dans son milieu et s'est occupée de l'Université de Montréal, de l'Orchestre symphonique de Montréal et de l'Hôtel-Dieu de Montréal. L'Ordre du Canada lui a été décerné en 1989 par un gouvernement qui n'était pas libéral.

M^{me} Saucier a dit avoir versé des contributions à de nombreux partis politiques. Elle est fédéraliste et elle appuie le rôle des partis politiques fédéraux au Canada.

Si le député trouve à redire à la nomination de M^{me} Saucier, qu'il le déclare à la Chambre. J'estime, pour ma part, que ses titres de compétence sont assez éloquentes.

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, les titres de compétence ne sont aucunement en cause. J'ai demandé si le premier ministre était au courant de ce don, avant la nomination. Cette question est restée sans réponse.

Les Canadiens veulent avoir un gouvernement moral et honnête. Le succès de la campagne populiste de Mike Harris, au niveau de la base, le prouve bien. Les libéraux, au lieu de se montrer honnêtes et soucieux de l'éthique, redonnent aux Canadiens le gouvernement du bon vieux style de Mulroney qu'ils ont reçu des progressistes-conservateurs.

Le ministre du Patrimoine canadien a spécialement choisi des clients de son ministère, les a invités à un dîner organisé pour payer ses dettes de campagne électorale et les a récompensés, tous sans exception, par des subventions, des contrats et des postes de président. Il y a là un conflit d'intérêts flagrant, et il est temps que le gouvernement en prenne conscience.

De quoi le gouvernement a-t-il peur? Pourquoi ne rend-il pas publique la liste des invités de ce dîner? Pourquoi le ministre du Patrimoine canadien ne remet-il pas sa démission comme le dicte l'honneur?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, que le député renvoie sa première question. Il y a dit implicitement que M^{me}